

PIECES JUSTIFICATIVES A JOINDRE

EN CAS DE VOL DE LA FREEBOX

- Une déclaration sur l'honneur des circonstances exactes du sinistre (lieu, date, heure, bien(s) endommagé(s), etc.), qui doit, en cas de vol caractérisé, être conforme au récépissé de dépôt de plainte.
- Le récépissé de dépôt de plainte pour vol caractérisé délivré par les autorités de police compétentes, mentionnant le vol de la Freebox, ainsi que les circonstances exactes du vol caractérisé.
- La facture de réparation de la partie immobilière dégradée de votre domicile et l'attestation de non-prise en charge du remplacement de la Freebox, délivrée par l'Assureur Multirisque Habitation.

EN CAS DE DOMMAGES ACCIDENTELS OU DE DOMMAGES ELECTRIQUES CONCERNANT LA FREEBOX

- Une déclaration sur l'honneur des circonstances exactes du sinistre (lieu, date, heure, bien(s) endommagé(s), etc.).
- La Freebox endommagée (par échange Kiala).

EN CAS DE DOMMAGES ACCIDENTELS OU DOMMAGES ELECTRIQUES CONCERNANT LE MATERIEL INFORMATIQUE OU LES APPAREILS TELEPHONIQUES FREE

- Une déclaration sur l'honneur des circonstances exactes du sinistre (lieu, date, heure, bien(s) endommagé(s), etc.).
- La facture originale d'achat du matériel garanti.
- Le devis original estimatif des réparations en cas de sinistre partiel ou total des dommages concernant le matériel garanti.
- La facture acquittée d'achat du matériel de remplacement en cas de sinistre total.
- La facture acquittée de réparation du matériel endommagé en cas de sinistre partiel.
- La facture de réparation de la partie immobilière dégradée de votre domicile, si la détérioration du matériel garanti est consécutive à une effraction du domicile, et l'attestation de non-prise en charge du remboursement du matériel garanti, délivrée par l'Assureur Multirisque Habitation.